

ALAE CAPENS

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

2025 / 2026



**PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE :
A.L.A.E CAPENS
ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE CAPENS
2025/2026**

Organisateur :

Association MJC DU RABE
1 Rue des Ifs
31410 NOE
Tél. : 05.61.87.20.04
Mail : accueil@mjcdurabe.fr

Coordonnées ALAE :

Tél : 05.61.87.91.34 ou 05.61.87.20.04
Tél : 07.69.54.58.10 directrice Mme ROMERO Isabelle
Mail : accueil@mjcdurabe.fr

Sommaire

A.	Introduction	3
B.	Situation	4
C.	Les objectifs éducatifs	4/5
D.	Le projet pédagogique	5
	<u>1. Les caractéristiques de l'accueil</u>	5/6
	a) Les locaux et horaires	
	b) Le public	
	<u>2. Les équipes d'animation</u>	6/7
	a) Les différents partenaires	
	b) Les jeux à l'A.L.A.E.	
	<u>3. La tarification</u>	8/9
a)	<i>Accueil du matin midi et soir</i>	
	<u>4. Les objectifs pédagogiques</u>	9/16
	<u>5. Le projet de fonctionnement</u>	17/20
	<u>6. Elaboration des projets d'activités</u>	20/21
	<u>7. Les modalités d'évaluation du projet pédagogique</u>	21
	<u>8. Annexe</u>	22/31
	• COVID 19 rentrée 2025	
	• NOTE D'INFORMATION SUR LE COMPORTEMENT DE L'ENFANT pendant le temps périscolaire	
	• Autorisation pour les devoirs	
	• Fiches projets d'activités	

A. Introduction

Ce projet pédagogique a été élaboré en collaboration avec l'équipe d'animation de l'ALAE (personnel de l'association MJC du Rabé qui est le gestionnaire et le personnel de la Mairie de CAPENS qui est mis à disposition).

Grâce à nos années de fonctionnement, nos observations, nos bilans, et l'évolution des mises à disposition nous avons pu définir objectivement l'aménagement des espaces, du temps et les orientations pédagogiques de ce projet.

Notre mission première est :

- De contribuer à l'épanouissement des enfants en développant leur prise d'autonomie et en les responsabilisant,
- De participer au développement des valeurs de socialisation (notamment pour les plus petits qui affrontent souvent pour la première fois les réalités de la vie en collectivité),
- De les rendre citoyens de demain en leur donnant toutes les valeurs morales, sociales qui favorisent la vie en collectivité,
- De leur d'apporter un développement socio-culturel plus riche.

Pour nous acteur et professionnel du périscolaire il nous paraît donc indispensable de prendre en compte certains facteurs qui vont induire le bien-être de l'enfant.

- Le premier sera la fatigue des enfants sur leur journée scolaire.

Pour cela les temps périscolaires devront permettre aux enfants de se détendre, d'avoir des temps d'animation non contraignants et agréables car ils sont la soupape de décompression qui fractionne le rythme parfois éprouvant des journées scolaires.

- Le second sera l'importance de respecter les individualités dans le groupe car après plus de cinq heures de classe certains ont besoin de se défouler et d'autres au contraire ont besoin de se reposer.

Pour cela, il est indispensable que les enfants aient le choix de participer ou non aux activités proposées par les animateurs, qu'ils aient le choix d'utiliser leurs temps périscolaires en fonction de leur fatigue et de leur envie.

B. Situation

CAPENS est une commune située à 15 km au Sud de Muret et à 32 km au sud de Toulouse.

La commune compte 655 habitants (2024). Les habitations sont constituées d'une majorité de maisons individuelles.

On compte actuellement 8 associations sur la commune.

En septembre 2000, la commune de CAPENS a choisi de réorganiser la garderie municipale déjà existante en créant un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) au sein de l'école afin d'assurer ainsi un encadrement éducatif de qualité pour le périscolaire.



La commune délègue la gestion et l'organisation des temps périscolaire à l'association FOYER du RABE devenue MJC du RABE.

C. Les objectifs éducatifs

En tant que co-éducateur, les valeurs éducatives qui nous animent vont aider l'enfant à s'épanouir, à devenir autonome et responsable et à être le citoyen de demain à travers des activités culturelles, sportives ou manuelles.

DANS LE CADRE DE SON TEMPS LIBRE, c'est l'occasion pour chaque enfant :

- De se découvrir des talents et de contribuer à sa réussite scolaire et périscolaire,
- D'avoir la possibilité d'exprimer et retrouver son équilibre dans notre commune et dans le monde qui l'entoure,
- D'avoir la possibilité de se responsabiliser en portant des projets utiles à l'amélioration de son cadre de vie et devenir le citoyen de demain.

Dans ce cadre-là, les directives de la MJCDU RABE sont :

- D'assurer sur l'A.L.A.E. de CAPENS un accueil périscolaire de qualité pour les enfants scolarisés,
- De permettre aux enfants de se respecter et de se regrouper autour de l'adulte et d'un même projet,
- De permettre aux associations de la commune de soutenir ces mêmes projets,
- D'organiser la concertation des intervenants (ALAE, CAF, SDJES, fédération des MJC, écoles, collectivité, associations, parents, usagers) afin que ces projets aboutissent.

D. Le projet pédagogique

Dans le cadre de l'A.L.A.E., les temps d'animation seront propices aux échanges et à l'écoute à travers des activités adaptées.

Ce service doit répondre aux besoins et aux attentes des enfants et être en articulation avec le projet d'école.

Concernant ce dernier point nos axes prioritaires de co-éducateur seront de :

- Responsabiliser les enfants dans leurs actions,
- De les rendre citoyens de demain en leur donnant toutes les valeurs morales, sociales qui favorisent la vie en collectivité,
- D'apporter un développement socio-culturel plus riche,
- Les aider à devenir autonome.

1. Les caractéristiques de l'accueil

a) Les locaux et horaires

L'A.L.A.E. dispose de différents lieux :

La salle de l'A.L.A.E., le réfectoire, le préau des élémentaires, la cour élémentaire, les classes (en accord avec l'équipe enseignante), la bibliothèque, la salle de motricité, la salle du préfabriqué, les sanitaires.

	LA COUR
	SALLE ALAE
	SALLE RESTAURATION

L'ALAE est ouvert tous les jours scolaires :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h00, 12h00 à 13h30, 16h30 à 18h30.
- les mercredis à l'espace de loisirs STE MARIE au 1 rue des Ifs à NOE de 7h30 à 18h30 (cf projet pédagogique ALSH)

b) Le public

L'ensemble du groupe scolaire comprend :

- 43 enfants répartis sur 2 classes en élémentaire.
- 25 enfants sur 1 classe en maternelle.

2. Les équipes d'animation

La directrice de l'ALAE Mme ROMERO Isabelle gère les équipes d'animation en accompagnement de 2 directrices de la structure MJC DU RABE titulaires du BAFD : Mme BARENNE et Mme ROMERO. Plus de 50% de l'équipe est diplômée BPJEPS LTP, BAFA ou CAP petite enfance, 10% sont stagiaires BAFA ou CAP petite enfance, 10% sont non qualifiés. Le personnel devra mener à bien les diverses activités, connaître les techniques d'animation de groupe selon les tranches d'âges, avoir une qualité de travail qui permette à l'enfant de s'épanouir.

Nombres d'animateurs : 1 directrice ALAE de la MJC du Rabe, 2 animatrices de la MJC du Rabe, 5 agents de la Mairie de CAPENS mis à disposition dont 1 personnels de service sur la pause méridienne.

Lundi mardi jeudi vendredi	3 /6 ans	7/11 ans
Accueil du matin	1 animateur	1 animateurs
Pause méridienne	2 animateurs	3 animateurs
Accueil du soir	1 animateur	1 animateurs

Le personnel occasionnel : Des animateurs BAFA ou autres diplômes ayant des compétences particulières peuvent intervenir ponctuellement dans le cadre de projets spécifiques.

Des stagiaires : BAFA, BAFD, BPJEPS ou tout autre stagiaire de formation en lien avec la jeunesse, le socioculturel ou le sport peuvent être accueillis au sein de la structure dans le cadre de stage pratique ou de montage de projets ponctuels.

a) Les relations avec les différents partenaires

Les parents, la Collectivité et son personnel, l'équipe enseignante, l'élue en charge des affaires scolaires et enfance, l'A.L.A.E., la SDJES31, la CAF, les partenaires, le policier municipal peuvent se retrouver lors de réunions :

- **trimestrielles** : conseils d'école.
- **hebdomadaires ou mensuelles** : réunion d'équipe afin de réajuster les règles de vie, de définir de nouvelles activités, de revoir l'organisation cour, cantine et autres.
- **ponctuelles** : sur rendez-vous ou occasion exceptionnelle pour travailler sur différents projets.
- **équipes éducatives.**

Nous sommes en relation régulière avec nos partenaires CAF et SDJES31 (jeunesse et sports) et ministère de l'éducation nationale et, de la jeunesse et des sports afin d'appliquer les directives gouvernementales.

a) Les jeux à l'A.L.A.E.

L'équipe éducative est à la disposition des enfants.

Aucun jeu n'est obligatoire, il est proposé par l'équipe ou mis en place par les enfants. Ces activités sont indispensables pour l'épanouissement de la personnalité de l'enfant.

Exemples d'activités proposées : foot, baby basket, Handball, jeux traditionnels, B.C.D. diverses activités manuelles.

3. La tarification

Elle tient compte de la modulation tarifaire dont l'application a été imposée par la CAF.

TARIFS sept. 2025/Août 2026

Association MJC du Rabe - « l'île aux Enfants » : Capens, Longages, Noé

Adhésion ANNUELLE Obligatoire : 25€

CESUS dématérialisés et Chèques Vacances sont acceptés

Cartes vacances loisirs CAF aides aux Temps Libres pour les Vacances :

JOURNÉE par enfant : 0/400€ : - 7€, 401/600€ : - 6€, 601/800€ : - 5€ par journée
1/2 JOURNÉE par enfant : 0/400€ : - 3.50€, 401/600€ : - 3€, 601/800€ : - 2.50€ par journée

A.L.S.H. et A.L.A.E le mercredi CAPENS / LONGAGES / NOE										
Quotient Familial	0€ à 400€	401€ à 600€	601€ à 800€	801€ à 1000€	1001€ à 1300€	1301€ à 1600€	1601€ à 1900€	1901€ à 2000€	2001€ à 2300€	+ 2300€
Journée repas/goûter	13€50	14€00	14€50	15€00	16€00	17€00	18€00	19€00	20€00	21€00
Journée sans repas	12€00	12€50	13€00	13€50	14€50	15€50	16€50	17€50	18€50	19€50
1/2 journée repas/goûter	11€50	12€00	12€50	13€00	14€00	15€00	16€00	17€00	18€00	19€00
1/2 journée sans repas	9€50	10€00	10€50	11€00	12€00	13€50	14€50	15€50	16€50	17€50
Sortie exceptionnelle	18€50	19€00	19€50	20€00	20€50	22€00	23€00	24€00	25€00	26€00

Nous acceptons les chèques vacances uniquement pour les vacances scolaires, les CESU, les participations CE ainsi que la prestation C.A.F. selon le quotient familial.

Attention certains d'entre eux occasionnent des frais de gestion à la charge des familles tel que les CESUS et les chèques vacances.

A.L.A.E Matin – Midi – Soir : CAPENS / LONGAGES											
Quotient Familial	0 à 400€	401 à 600€	601 à 800€	801 à 1000€	1001 à 1200€	1201 à 1400€	1401 à 1600€	1601 à 1800€	1801 à 2000€	2001 à 2500€	+ de 2500€
MATIN	1,30€	1,40€	1,50€	1,60€	1,70€	1,80€	1,90€	2,00€	2,10€	2,20€	2,30€
MIDI	0,80€	0,90€	1,00€	1,10€	1,20€	1,30€	1,40€	1,50€	1,60€	1,70€	1,80€
SOIR	1,80€	1,90€	2,00€	2,10€	2,20€	2,30€	2,40€	2,50€	2,60€	2,70€	2,80€

Les modalités de paiement :

Chaque famille doit remplir un dossier sur le portail LetA et fournir son quotient familial ce qui permettra d'établir le bon calcul pour les factures. La facture mensuelle prend en compte les différents temps de présence de l'enfant :

- ALAE matin et/ou soir pointage élaboré par l'équipe d'animation
- ALAE midi pointage élaboré par les enseignants
- Le mercredi inscription des familles directement à la MJC du Rabe le vendredi avant 10h.

Paielement par chèque, chèque CESU dématérialisé, espèce, carte bleue ainsi que par virement. Les factures sont envoyées par mail sur accord des familles.

4.Les objectifs pédagogiques :

Nous allons mettre l'accent sur 5 objectifs qui seront développés tout au long de la journée scolaire de l'enfant, de sa montée dans le bus ou son arrivée avec les parents jusqu'à son retour au domicile familial.

Objectifs :

- Favoriser la socialisation des enfants.
- Participer au développement général des enfants.
- Promouvoir la citoyenneté.
- Participer à l'épanouissement des enfants vers leur indépendance.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.

Finalités éducatives	Favoriser la socialisation des enfants.	
Les objectifs généraux	Permettre aux enfants d'appréhender la vie en collectivité.	Développer des valeurs favorisant la socialisation.
Les objectifs opérationnels	• Aider progressivement les enfants à comprendre les règles de vie qui régissent leur environnement humain et matériel. • Développer chez l'enfant les fondements de la communication en direction des adultes et de ses camarades. • Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe.	• Développer un esprit de collaboration et d'entraide. • Développer chez les enfants la prise en compte de l'autre et son acceptation.
Idées de mise en œuvre	En établissant des règles de vie sur les accueils périscolaires simples et logiques. En utilisant des supports ludiques pour faciliter leur compréhension par les plus petits tels que des affiches, photos... En expliquant et en réexpliquant ces règles au quotidien aux enfants. En leur expliquant les manières de communiquer oralement avec leurs camarades et avec les adultes. En reprenant systématiquement les écarts de langage et en expliquant la façon d'utiliser la verbalisation. En leur faisant prendre conscience de l'importance de l'écoute de l'autre. Au travers de grands jeux ou animations qui intègrent progressivement tous les enfants en valorisant leur participation.	En proposant des grands jeux et animations qui favorisent l'esprit d'équipe, l'entraide et le partage. En favorisant les projets d'activité qui participent à des réalisations collectives (spectacle de fin d'année, tournoi, exposition, concours...).

Finalités éducatives	Participer au développement général des enfants.	
Les objectifs généraux	Développer progressivement l'autonomie.	Accompagner les enfants vers la responsabilisation
Les objectifs opérationnels	• Permettre aux enfants d'utiliser leurs temps périscolaires en fonction de leurs besoins, de leurs envies. • Inciter et encourager les enfants à faire les choses par eux-mêmes. • Motiver les enfants au choix d'un projet et le mener jusqu'au bout.	• Amener les enfants à participer aux contraintes de la vie collective. • Permettre à l'enfant de prendre conscience des conséquences de ses actes.
Idées de mise en œuvre	En aménageant les espaces intérieurs et extérieurs dans une logique d'utilisation, en établissant des coins de jeux sportifs, jeu de société, lecture, dessin, repos, des zones de rituels, ... En donnant l'accès à ces espaces et le choix aux enfants de les utiliser. En leur permettant de choisir s'ils veulent être à l'intérieur ou à l'extérieur. En les encourageant progressivement à agir seul dans toutes les tâches de la vie quotidienne comme : couper sa nourriture à la cantine, se servir, faire ses lacets, mettre son manteau... (ne pas faire à leur place dans la mesure du possible).	En invitant les enfants à participer à toutes les tâches de la vie collective comme le rangement après un jeu ou le rangement découverts après le repas... En parlant avec eux à tout moment de la journée. En réglant les conflits, en expliquant et en interprétant les actes qu'il peut commettre, en lui faisant comprendre les conséquences... En adaptant les sanctions aux fautes commises.

Finalités éducatives	Participer au développement général des enfants.	
Les objectifs généraux	Favoriser l'épanouissement et l'éveil intellectuel et physique	
Les objectifs opérationnels	• Favoriser le développement de leurs capacités motrices, cognitives et émotionnelles. • Permettre aux enfants de faire de nouvelles expériences, de découvrir de nouvelles activités. • Apporter un développement socio-culturel plus riche.	
Idées de mise en œuvre	En analysant les réels besoins des enfants sur les accueils A.L.A.E. pour l'élaboration des projets d'animation. En proposant des activités et jeux ayant un réel intérêt pour les enfants qui répondent leur besoin en lien avec leur développement (activité et jeu, d'expression, sportif...). En proposant des activités et des jeux diversifiés (art, plastique, musique, photo...).	

Finalités éducatives	Promouvoir la citoyenneté.	
Les objectifs généraux	Sensibiliser les enfants aux valeurs citoyennes.	Permettre aux enfants d'agir dans des actions citoyennes et collectives.
Les objectifs opérationnels	- Faire prendre conscience aux enfants de leurs droits et leurs obligations civiques. - Sensibiliser les enfants aux valeurs de vie en communauté dans la société et au sein de leur collectivité (respect, démocratie, solidarité...).	- Permettre aux enfants de préserver et/ou améliorer le cadre de vie dans lequel ils évoluent. - Permettre aux enfants d'intervenir sur des actions ayant un intérêt citoyen qui dépasse la dimension périscolaire
Idées de mise en œuvre	En abordant les bases des droits de l'enfant au travers des différents projets d'animation et dans l'élaboration des règles de vie de la structure. En utilisant ces valeurs au quotidien, en utilisant un fonctionnement démocratique dans leurs prises de décision et dans la construction de leur projet. En leur faisant prendre conscience des réalités et des problématiques (Sociale, écologique...) en dehors de leur vie périscolaire.	En mettant en place des projets ayant un lien avec leur vie en collectivité au sein de l'A.L.A.E. En mettant en place des projets à finalité humanitaire, environnementale ou en lien avec les manifestations locales (marché de Noël, Carnaval...).

Finalités éducatives	Participer à l'épanouissement des enfants vers leur indépendance.	
Les objectifs généraux	Développer un esprit critique.	Amener les enfants à être responsable.
Les objectifs opérationnels	- Développer le sens critique, les inciter à se poser des questions et à s'interroger avant d'accepter une affirmation ou une règle. - Permettre aux enfants de prendre part aux décisions et aux réflexions qui les concernent.	- Aider à la prise de conscience de la valeur du matériel et des espaces mis à leur disposition. - Favoriser la prise de conscience de leur responsabilité vis-à-vis de leurs camarades et de la collectivité. - Amener les enfants à respecter les règles de vie mises en place.
Idées de mise en œuvre	En expliquant le bien fondé des règles de vie qui régissent la collectivité. En ne donnant aucune directive sans explication. En étant à leur écoute et en prenant en compte leur idée (boîte à idées...). En leur donnant la possibilité d'agir sur la mise en place de leur idée.	En mettant en place des habitudes et des règles simples, (utilisation des poubelles, accès libre au matériel mais rangement systématique et restitution dans l'état...). En donnant des sanctions en cas de dégradation volontaire qui visent à réparer. En les faisant participer à la mise en place et au rangement du matériel. En incitant les enfants qui s'engagent dans une activité ou action collective à la terminer. En expliquant les conséquences et les dangers en cas de non-respect des règles.

Finalités éducatives	Participer à l'épanouissement des enfants vers leur indépendance.	
Les objectifs généraux	Permettre à l'enfant d'évoluer dans son autonomie.	
Les objectifs opérationnels	- Favoriser la participation active des enfants dans la construction des projets d'animation et d'activité, les rendre acteur de leurs loisirs périscolaires. - Au travers des différents projets et dans le cadre de leur vie collective leur laisser la possibilité d'agir seul, de faire par eux-mêmes. - Permettre aux enfants de s'exprimer et d'échanger leurs idées entre eux et avec les adultes.	
Idées de mise en œuvre	En construisant les projets avec les enfants et l'équipe enseignante, en les impliquant le plus possible dans l'élaboration et la réflexion (exemple : réalisation d'un spectacle, costume, décors, mis en scène, sonorisation, carnaval...). En leur permettant de commettre des erreurs et d'en tirer des conclusions. En ne cherchant pas à faire du joli ou du parfait. En ne finissant pas les réalisations des enfants à leur place. En mettant en place des projets leur permettant de communiquer en direction de leurs camarades, leurs parents (atelier journal), et autour de sujets qui les concerne.	

Finalités éducatives			Assurer la sécurité physique et affective des enfants	
Les objectifs généraux			Respecter le rythme individuel de chaque enfant.	Assurer la sécurité physique des enfants.
Les objectifs opérationnels			• Adapter les animations, jeux et activités sur les différents temps périscolaires au rythme des journées scolaires et des individualités. • Permettre aux enfants d'utiliser leurs temps périscolaires en fonction de leurs besoins, fatigues et envies.	• Assurer les soins nécessaires à l'enfant en cas de blessures et le relais avec les enseignants et les parents. • Prévenir tous les risques d'accident sur l'ensemble de la structure et des temps périscolaires. • Prévenir et aider les enfants à comprendre les comportements présentant un risque. • Eduquer les enfants à l'hygiène alimentaire et sanitaire.
Idées de mise en œuvre			En analysant les réels besoins des enfants sur la structure (analyse de la structure, constat avant l'élaboration des projets d'activités). En proposant des activités diversifiées pouvant convenir aux individualités des enfants. En permettant aux enfants de choisir de participer ou non aux activités, jeux et animations proposés. En aménageant des espaces de jeux et de détente (jeux de société, lecture, repos, dessins...) que les enfants pourront utiliser selon leurs besoins et leurs envies.	En assurant la surveillance sur tous les temps périscolaires, de tous les lieux d'accueil et notamment des lieux isolés (toilettes, couloirs...). En leur expliquant les conséquences que pourraient avoir certains comportements (courir dans le couloir, jeter des cailloux, incivilité, ...). En leur donnant des repères et des habitudes (lavage des mains, goûter à tous les plats...).

Finalités éducatives			Assurer la sécurité physique et affective des enfants	
Les objectifs généraux			Assurer la sécurité affective des enfants.	
Les objectifs opérationnels			• Instaurer des relations entre enfants et avec les adultes basées sur la confiance et un respect mutuel. • Aménager les espaces et les temps périscolaires pour que les enfants se sentent rassurés et en sécurité.	
Idées de mise en œuvre			Avec des animateurs qui se comportent en adultes responsables qui adoptent une attitude juste et respectueuse envers tous les enfants. En ayant une réflexion objective et rationnelle des aménagements temps/espace (réfectoire pour les plus petits, séparation des espaces maternelles et élémentaires...). Par la présence d'un animateur toujours disponible à leur écoute.	

Tableau de synthèse du projet DES 3 COMMUNES dans le cadre du PEdT

Domaines du socle commun	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2025 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2022 »)
Domaine 3 : <u>La formation de la personne et du citoyen :</u> Ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles	1-des conflits entre enfants trop nombreux dans la cour dégénérant parfois en bagarres ou incivilités verbales 2-un recours à la sanction trop fréquente par les adultes, ou une difficulté à proportionner les sanctions 3-des enfants qui ne connaissent pas les règles ou les oublient 4-des enfants qui ne comprennent pas ou contestent les sanctions posées par les adultes 5-des enseignants et animateurs qui passent une grande partie de leur temps de cour à gérer les conflits 6-des parents qui questionnent le climat scolaire	Développer la médiation entre pairs	Etape 1 : Former les animateurs, enseignants et parents volontaires à la gestion des conflits, à l'expression des émotions, aux principes de la communication non violente et aux techniques de médiation. (Utilisation de la rose des émotions, emoticons sur comment je suis aujourd'hui, réunion, etc...) Etape 2 : Communiquer le projet aux enfants et aux partenaires éducatifs Etape 3 : Former sur les mêmes thèmes un groupe d'enfants (à partir de 9 ans) volontaires pour être « Médiateurs » (Travail à partir du jeu des 3 visages) Etape 4 : Expérimenter sur le terrain, piloter et évaluer en commun avec les enfants Etape 5 : Essaimage : former un second groupe d'enfants en s'appuyant notamment sur le premier groupe de médiateurs Etape 6 : mettre en place un conseil des enfants à l'ALAE, l'ALSH, l'ECOLE qui seront des référents par classe ou cycle ou tranche d'âge afin de jouer un rôle à la fois préventif et de médiation.	1- baisse du nombre de conflits entre enfants à la pause méridienne 2- baisse du nombre de bagarres et d'incivilités verbales 3- baisse du nombre de recours à la sanction par les adultes 3- meilleure connaissance des règles par les enfants 4- baisse de la contestation, par les enfants, des sanctions posées par les adultes 5- meilleure cohérence animateurs/enseignants/parents 6- hausse du nombre de projets en commun entre enseignants et animateurs 7- implication plus forte des parents dans les projets d'école et d'ALAE, meilleure image de l'école 8- évaluation positive par les enfants de ce dispositif de médiation, désir des enfants de 8 ans de pouvoir être médiateurs l'année suivante 9- nombre de parents qui disent que leur enfant utilise ces techniques de médiation à la maison

Domaines du socle commun	Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2025 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2022 »)
Domaine 5 : <u>Les représentations du monde et l'activité humaine :</u> Ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain.	1-des enfants qui ne connaissent pas leur environnement proche et lointain 2-des enfants qui se demandent si l'Ukraine est loin et de fait si la guerre peut les toucher 3-des parents qui questionnent sur comment expliquer la situation actuelle face aux différents conflits mondiaux en essayant de faire comprendre à leurs enfants que c'est loin de chez eux 4- manque de connaissance culturelle du monde	Explorer le monde et découvrir ses cultures, ses architectures dans l'espace et le temps	Etape 1 : Former les animateurs, enseignants à l'exploration du monde Etape 2 : Communiquer le projet aux enfants et aux partenaires éducatifs Etape 3 : Former sur les mêmes thèmes un groupe d'enfants (à partir de 9 ans) volontaires pour être « reporteur » (Création d'un petit journal « le monde et moi ») Etape 4 : Expérimenter sur le terrain, piloter et évaluer en commun avec les enfants Etape 5 : Essaimage : former un second groupe d'enfants en s'appuyant notamment sur le premier groupe de « reporteur » Etape 6 : mettre en place un conseil des enfants à l'ALAE, l'ALSH, l'ECOLE qui seront des référents par classe ou cycle ou tranche d'âge afin de jouer un rôle de reporteur et réaliser un journal commun ainsi que de productions (frises et autres) Création d'un blog su cette thématique ou page FB ou initiation à la radio (possible avec radio Galaxie et réalisation d'un petit journal TV)	1- créer de nombreux jeux sur l'espace, l'architecture et les matériaux adaptés pour chaque école qui serviront de supports d'apprentissages dans les séquences et les temps de jeux libres. Cela permettra d'installer des « moments de langage à plusieurs » où il y a « argumentation, explication, questions, intérêt pour ce que les autres croient, pensent et savent sur la connaissance de son environnement proche et du monde » 2-Permettre à l'enfant de passer progressivement d'un temps individuel autocentré à un temps physique et social décentré », et « d'un espace autocentré à un espace géographique et cosmique. Cette capacité de décentration lui permettra de comprendre d'abord l'évolution de quelques aspects des modes de vie à l'échelle de deux ou trois générations, de comprendre les interactions entre l'espace et les activités humaines et de comparer des espaces géographiques simples ». 3- développer des savoir-faire et des connaissances permettant à l'enfant de comprendre qu'il fait partie d'une société organisée qui évolue dans un temps et un espace donné 4- S'intéresser à l'architecture constitue une possibilité concrète pour les élèves d'explorer l'espace. Par leurs activités exploratoires, les enfants perçoivent intuitivement certaines dimensions spatiales de leur environnement immédiat. L'école maternelle cherche à dépasser ces connaissances implicites et limitées pour viser la construction de repères spatiaux 5- hausse du nombre de projets en commun entre enseignants et animateurs

5. Le projet de fonctionnement

Organisation de la journée avec l'ALAE en MATERNELLE ET ELEMENTAIRE 2025 2026

ALAE du matin:

Le matin de 7h30 à 8h50 accueil échelonné, les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la porte d'entrée de l'ALAE. Les équipes d'animation les attendent et signent la feuille d'émargement qui servira à l'établissement des factures. Les parents n'ont pas l'autorisation de rentrer dans l'enceinte de l'ALAE. Dès leur arrivée les enfants se lavent les mains, puis déposent leurs affaires (pour les maternelles sur leur portes manteaux et pour les élémentaires dans leurs zones attitrées) et rejoignent leurs salles respectives. Les enfants de l'élémentaire et de la maternelle sont dans leurs salles d'ALAE respectives. Des zones de jeux les attendent selon le protocole en vigueur.

Ce temps permet d'aller au-devant des parents afin d'accueillir l'enfant et de faire le lien parents/enseignants pour les remarques particulières **avec l'animatrice référente**.

Des espaces de jeux sont aménagés pour les enfants qui souhaitent être autonomes, d'autres sont animés par des animateurs : coin jeux de société, pâte à modeler pour les plus petits, dessin, activités manuelles diverses. Les enfants peuvent aussi réviser leurs leçons ou poésie ou autre chez les grands.

Dès leur arrivée les enfants ont la possibilité de prendre une collation fournie par les parents s'ils n'ont pas eu le temps de déjeuner à leur maison.

A 8h40 rangement des différents espaces et temps d'appel. Les enfants se lavent les mains puis les élémentaires rangent et vont dans leurs classes à 8h50. L'animatrice en maternelle reste avec les enfants et les accompagne dans leur classe jusqu'à ce que l'enseignante prenne le relais. Passage des informations du matin aux enseignant(es) concernés par les animatrices référentes.

De 9h à 12h classe

ALAE de la pause méridienne :

En maternelle :

Déroulement d'un service repas type :

Les enfants des classes de maternelle qui mangent au restaurant scolaire sont amenés par 2 animatrices dans l'espace réfectoire vers **12h00/12h05**. Le passage aux toilettes, le lavage des mains et autres besoins ayant été faits au préalable à la sortie de la classe. Chaque enfant accroche son manteau au porte manteau. L'animatrice référente fait l'appel et le donne en copie à la mairie.

Avant de se rendre au restaurant scolaire l'enfant récupère sa serviette en tissu dans son casier.

Ils ont pour se restaurer une amplitude horaire maximum de 1 heure. Une fois bien assis avec leur serviette autour du cou ou sur les genoux, le menu du jour leur est communiqué par l'adulte en requérant au préalable le silence. L'équipe d'animation **vérifie que les enfants aient goûté à tous les plats** et assure un repas convivial dans le calme et le respect de chacun. **En aucun cas les enfants ont obligation de finir les plats. S'il y a du « rab » les enfants peuvent en redemander**, seuls ceux qui ont un régime spécifique, et après un signalement des familles à la directrice, ne le pourront pas.

Pendant ce temps repas, le calme et le respect de chacun sont de mise, tant pour le personnel de cantine, les animateurs que pour les enfants. Les animateurs et le personnel de cantine adopteront une attitude respectueuse vis-à-vis des enfants et vice versa. Ils doivent également avoir un comportement et une attitude analogue afin que les enfants aient tous les mêmes repères.

L'apprentissage de l'autonomie y joue un rôle important. Lors des repas les enfants apprendront progressivement à se servir seul, se couper la viande, ouvrir les yaourts....

A la fin de leur repas, les enfants doivent débarrasser leur table : empiler les assiettes et verres, mettre les couverts dans les pots, regrouper les déchets et ranger leur chaise. Si c'est le jour d'anniversaire d'un enfant on le lui souhaite en chantant avant de sortir dans le calme.

Vers 12h55/13h00, Le personnel de cantine et les animateurs ont pour mission d'aider mais surtout de guider les enfants dans l'apprentissage de la propreté (bouche et mains) avant leur sortie dans la cour du côté maternelle. Le travail de la recherche de son manteau et l'habillement rentre dans l'objectif du développement de l'autonomie.

Puis passage aux toilettes et lavabo, mise du manteau, formation du rang et départ vers la zone maternelle où ils déposent leur serviette en tissu dans leur casier.

Temps de pause et d'activité :

Vers 13h10 l'ensemble des enfants est sous le préau couvert de la maternelle et les groupes peuvent aller vers l'atelier sportif avec les animatrices concernées ou l'atelier libre selon leurs choix jusqu'à **13h20**.

Le reste des animatrices vient se positionner en surveillance sur les espaces intérieurs ou extérieur et assurera les soins éventuels et accompagnera les petits aux toilettes.

L'équipe d'animation doit se placer de façon à pouvoir voir ce qui se passe, et donc, elle ne doit pas être regroupée où utiliser leur portable.

Seule l'animatrice référente peut faire usage du portable pour appeler la directrice, les parents ou les secours. De plus, pour être plus efficace tout le monde doit avoir des gants jetables dans sa poche et la pharmacie mobile doit être toujours dans la cour toujours au même endroit.

A 13h20 Les enfants rangent le matériel et effectuent un retour au calme puis l'équipe des animatrices les confie à l'ATSEM et aux enseignantes qui **prennent le relais**. Après un passage aux toilettes, l'ATSEM amènent les enfants qui doivent faire la sieste dans leur dortoir.

Le directeur ou l'animatrice référente assure le relais avec l'équipe enseignante en leur transmettant la situation en cas de problème ou de blessures éventuelles d'un enfant.

En élémentaire :

Déroulement d'un service repas type :

Les enfants des classes élémentaires qui mangent au restaurant scolaire se dirigent seuls en direction des blocs sanitaires où ils passent aux toilettes et se lavent les mains. Les autres vont vers le portail avec leur maîtresse pour rentrer chez eux.

Un animateur réceptionne une classe et vérifie que les enfants de sa classe passent aux toilettes et se lavent les mains avant d'aller à la cantine. Dans le restaurant scolaire les enfants s'assoient dans leur zone classe, ils peuvent soit s'asseoir à côté de qui ils veulent et suivant le protocole sanitaire en cours. Seuls les enfants perturbateurs s'assoient à une place définie par l'animatrice en amont pour une période donnée. Tous pourront prendre le temps qu'ils veulent pour se restaurer dans la limite des amplitudes horaires maximum de la pause méridienne correspondant à leur service.

C'est l'équipe d'animation qui gère la restauration des enfants. **Elles vérifient que les enfants aient goûté à tous les plats** et assurent un repas convivial dans le calme et le respect de chacun.

Les enfants se servent seuls et devront veiller à la propreté de leur espace repas et au respect de la nourriture. De même que pour les 3-6 ans les enfants n'ont pas obligation de finir les plats. S'il y a du « rab » les enfants peuvent se resservir ou en redemander.

Seuls ceux qui ont un régime spécifique, et après un signalement des familles à la directrice, ne le pourront pas.

A la fin de leur repas, les enfants doivent débarrasser leurs tables : empiler les assiettes et verres, mettre les couverts dans les pots, regrouper les déchets divers, ranger leur serviette dans leurs casiers et leur chaise avant de sortir.

Dans le restaurant scolaire, une fois tout le monde présent, les enfants s'installent par table de 5.

L'animateur sert les enfants à l'assiette. Le début du service peut alors commencer. L'animateur sert l'entrée, une fois finie, le personnel de cantine sert le plat principal.

Quand ils ont fini leur assiette ou n'en veulent plus, les enfants aident à débarrasser leur table en mettant leurs couverts dans un bac prévu à cet effet et disposé sur chaque table. Une fois tout disposé au centre des tables, les animateurs débarrassent. Le dessert est ensuite servi.

La distribution d'eau s'effectue tout au long du repas et les animateurs remplissent leurs carafes lorsque celles-ci sont vides.

Le pain coupé préalablement est distribué dans l'assiette de chaque enfant avant le repas.

Pendant ce temps repas, le calme et le respect de chacun sont de mise, tant pour le personnel de cantine, les animateurs que pour les enfants.

Les animateurs et le personnel de cantine adopteront une attitude respectueuse vis-à-vis des enfants et vice versa. Ils doivent également avoir un comportement et une attitude analogue afin que les enfants aient tous les mêmes repères.

L'apprentissage de l'autonomie y joue un rôle important. Lors des repas les enfants apprennent à

manger correctement et à se tenir convenablement à table.

Le personnel de cantine et les animateurs ont pour mission d'aider mais surtout de guider les enfants dans ces différentes tâches.

Pour finir, les enfants rangent leurs serviettes dans leurs casier respectif puis passent aux toilettes et lavabo, mise du manteau et départ vers la cour.

La gestion du bruit à la cantine et respect des règles de vie :

L'animatrice référente demande le silence une fois que les enfants sont installés avant de débiter le repas. Pour se faire l'animatrice lève la main et fait le silence, chaque enfant l'ayant vu ou ayant vu un camarade l'imité jusqu'à l'obtention du silence. Il arrive que les enfants soient bruyants et qu'ils aient du mal à respecter les règles, donc, on rappelle les consignes avec un micro et ampli pour se faire entendre ce qui est plus confortable pour tout le monde. Nous allons aussi afficher les règles que l'enfant devra appliquer et que nous élaborerons avec eux.

Lorsque cela est nécessaire l'animatrice profite de ce temps pour faire le point ou communiquer des informations.

Un animateur ou animatrice surveille les tables correspondant à sa classe. Il gère la discipline et les divers conflits.

Quand il y a des non-respects des règles de vie l'animateur en informe les enseignants. L'enfant doit remplir une fiche de réflexion qui doit être ramenée et signée par leurs parents.

Ces règles reprennent le comportement et l'attitude que doit avoir un enfant quel que soit le temps de la journée (exemple à table : ne pas jouer avec la nourriture, ne pas crier, manger proprement...). Si ces règles ne sont pas respectées à plusieurs reprises, l'animatrice en informe les enseignants.

Avec les fiches de réflexions nous tendons vers une diminution des punitions collectives mais nous pourrions y avoir recours quand les règles de vie ne sont pas respectées par l'ensemble des enfants.

Temps d'activité :

Sur les temps d'activité une animatrice propose aux enfants une animation ou un atelier préparé, l'enfant peut choisir d'y participer ou non. En fonction de l'orientation de l'activité (sportive, artistique, culturelle) les enfants savent où ils doivent se rendre et avec qui. De plus, selon certaines périodes les productions peuvent être mises en vente (marché de Noël).

Les animatrices viennent se positionner en surveillance sur les espaces intérieurs ou extérieurs et assureront les soins éventuels. Elles doivent se placer de façon à pouvoir voir ce qui se passe, et donc, ne doivent pas être regroupées où utiliser leur portable. Seule l'animatrice référente peut faire usage du portable pour appeler la directrice ou les secours. De plus, pour être plus efficace tout le monde doit avoir des gants jetables dans sa poche et la pharmacie mobile doit être dans la cour toujours au même endroit.

A 13h20 les enfants qui restent dans la cour rangent le matériel avec les animateurs et les maîtresses prennent le relais.

Le directeur ou l'animatrice référente assure le relais avec l'équipe enseignante en leur transmettant la situation en cas de problème ou de blessures éventuelles d'un enfant.

De 13h20 à 17h classe

ALAE du soir :

Le soir de 16h30 à 18h30 les enfants sont dans la salle de l'A.L.A.E. Les 3-6 ans dans l'ALAE maternelle et les 6-11 dans l'ALAE élémentaire avec les équipes d'animation qui les ont récupérés. Pendant que les autres sortent avec leur parent dès 16h30.

Dès leur arrivée les enfants ont la possibilité de prendre une collation fournie par les parents.

Des espaces de jeux sont aménagés pour les enfants qui souhaitent être autonomes, d'autres sont animés par des animatrices : coin jeux de société, pâte à modeler pour les plus petits, dessins, activité manuelle...

Chez les grands, les enfants peuvent faire leur devoir tous les lundis, mardis et jeudis soir pendant 45 mn si les familles se sont positionnées en début d'année. Les devoirs se déroulent dans la bibliothèque afin que les plus grands soient plus à l'aise pour travailler.

Les élèves sont regroupés par niveau de classe afin de pouvoir s'entraider. Les animatrices sont là pour les accompagner et non pour faire à leur place. Ils ne sont pas là non plus pour « faire la maîtresse ou

le maître », c'est un temps d'accompagnement et pas d'enseignement. A l'issue des 45 mn l'enfant arrête, la famille prendra le relais à la maison.

Quand les parents arrivent, ils devront signer la feuille de présence attestant du départ des enfants en précisant l'heure. **Ce temps** permet d'aller au-devant des parents afin d'accompagner le départ de l'enfant et de faire le lien enseignants/parents pour les remarques particulières et communiquer le cas échéant les informations importantes sur la journée de l'enfant **avec l'animatrice référente**.

Le mercredi au centre de loisirs est un accueil périscolaire

COUR / ACTIVITES :

On applique les règles de vie générales de l'école qui sont COMMUNES avec les maitresses.

Il est déjà arrivé que les enfants soient rappelés à l'ordre collectivement (c'est un temps de regroupement où nous reprenons les règles de vie et de fonctionnement du temps cantine et A.L.A.E.) car il y a des périodes d'excitation générale.

Les rappels à l'ordre sont le plus souvent individuels, un enfant peut :

- Être momentanément écarté du groupe de copain, de l'atelier ou du jeu.
- Ecrire : Rédaction d'une fiche de comportement.
- Être convoqué au bureau de la directrice avec ou sans les parents.
- Effectuer un travail d'intérêt général en ramassant les papiers dans la cour, etc...

Les familles peuvent être convoquées. La directrice reçoit les enfants / les familles et applique ce qui doit être fait pour le bien du fonctionnement des services.

REMARQUES importantes :

Concernant les enfants souffrant d'un handicap, d'une maladie chronique ou d'une allergie, les informations sont données à toutes les parties qui auront à s'occuper de ces enfants afin d'avoir une bonne qualité d'accueil. Des temps de réunion avec la famille, l'équipe d'animation et les enseignantes (équipes éducatives) sont mises en place et le rangement des médicaments se fait dans un lieu commun.

ATTENTION, un P.A.I. complet, à jour et signé par toutes les parties devra être fourni par les parents ainsi que les médicaments avec l'ordonnance si nécessaires pour l'accueil de l'enfant.

Ce P.A.I. devra être refait chaque année.

Cette coopération existe déjà, ce qui facilite l'intégration de l'enfant et les conduites à tenir.

Il n'y a pas de modalité de transport d'enfant vers l'extérieur étant donné que l'A.L.A.E. ne sort pas de l'enceinte scolaire.

6.Elaboration des projets d'activités

Chaque animateur(trice) doit proposer un projet d'activité annuel en faisant appel à ses compétences personnelles et en lien avec les objectifs éducatifs et pédagogique de l'A.L.A.E.

Dans l'élaboration de son projet d'activité l'animateur (trice) veille à prendre en compte les besoins et les problématiques des groupes d'enfants mis sous sa responsabilité. Une phase d'observation devra aboutir sur un constat permettant ainsi à l'animateur(trice) de définir les objectifs pédagogiques de son action.

La directrice veille à de chaque projet. Elle suit et apporte son soutien aux animateurs(trices) dans l'élaboration de leur projet (réflexion, écriture...) et lors de la mise en œuvre des actions. Elle coordonne l'ensemble des opérations et assure l'harmonie générale des activités périscolaires.

A l'issu de chaque projet d'activité, chaque animateur (trice) procèdera à une évaluation écrite de celui-ci afin de mesurer l'écart entre le projet de départ et sa réalisation.

En parallèle plusieurs grands projets communs l'équipe d'animation peuvent être mis en œuvre sur l'A.L.A.E. tel que le Marché de Noël, préparation carnaval et autre projet en lien avec le projet d'école. Ces projets sont à l'initiative de l'équipe et sont soumis aux mêmes réflexions et modalités de mise en œuvre que les actions individuelles.

7.Lesmodalitésd'évaluationdu projet pédagogique

Des réunions d'équipe seront organisées tout au long de l'année afin d'évaluer les actions menées et d'adapter l'organisation.

Les critères d'évaluation devront porter sur :

- le respect des conditions de sécurité.
- le respect du rythme de vie de l'enfant.
- la participation des enfants, quantitative, mixité des sexes, des groupes.
- la participation active des enfants dans la démarche de projet (implication).
- l'implication de l'équipe d'animation.
- les retours des familles et des enseignants.
- l'évolution des comportements.
- l'expression des enfants, ressentis en fin de séance d'animation, propositions et demandes des enfants.
- le respect du projet éducatif et pédagogique.

Mme BARENNE Patricia pour la directrice Mme ROMERO Isabelle

ANNEXES

RENTREE 2025 COVID 19

SITUATION COVID pas de protocoles sanitaires MAIS ON MAINTIEN:

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

La mesure de la concentration en CO₂ à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. Il est recommandé d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée voire impossible.

Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

INFO ALAE Capens : l'aide aux devoirs

Madame, monsieur,

Votre enfant a la possibilité de faire ses devoirs à l'ALAE Capens tous les lundis et jeudis soir avec une animatrice. Pour cela vous devrez nous remplir une autorisation et la signer ce qui nous permettra de le prendre en charge. Vous la trouverez sur place auprès de l'équipe d'animation.

Cette aide aux devoirs n'est pas du soutien scolaire, merci de ne pas confondre. Et de plus, nous ne sommes pas là pour faire les devoirs des mercredis et du week-end qui sont de votre fait.

La durée du travail est de 45 minutes (cela a été décidé en concertation avec l'équipe enseignante) donc, si votre enfant n'a pas fini, il le fera à la maison. Les enfants sont répartis par classe et n'ont pas le droit d'aller chercher livres ou cahiers dans leur classe s'ils les ont oubliés pour des raisons de sécurité sauf sur autorisation des maîtresses.

Si ce dernier perturbe le bon fonctionnement du temps d'aide aux devoirs **il en sera exclu définitivement.**

Merci de votre attention et compréhension

La directrice de l'ALAE Mme ROMERO

COUPONS DETACHABLE

Je soussigné..... autorise
mon enfant.....

Classe à faire ses devoirs à l'ALAE.

Nous nous engageons à respecter les consignes citées plus haut.

Fait à

Le.....

Signature parents :

Signature enfants :

RAPPEL à L'ORDRE / SANCTION

Si problème de comportement l'enfant doit rédiger :

LA FICHE DE COMPORTEMENT afin de prendre conscience de ses actes et respecter les règles de vie qui lui ont déjà été expliquées. Puis la famille sera informée et devra signer cette fiche.

Selon la gravité des actes la famille pourra être convoquée par la directrice de l'ALAE ou la direction de la MJC DU RABE et la MAIRIE en sera informée.

FICHE DE COMPORTEMENT

Que s'est-il passé ? Pourquoi est-ce que j'ai agi de cette façon ?

.....
.....
.....

Qu'aurais-je pu faire pour améliorer mon comportement ?

.....
.....
.....

Comment puis-je éviter que cela recommence ?

.....
.....
.....

A mon avis, que se passera-t-il si je recommence ? Quelle conséquence cela pourrait-il avoir ?

.....
.....
.....

Je me suis appliqué pour remplir cette fiche. S'il s'avère que ça n'est pas le cas, je devrais la refaire.

Signature de l'élève..... Date.....

Signature des parents..... Date.....

Merci aux parents de signer et de rendre cette fiche après en avoir discuté avec votre enfant.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires au verso de cette feuille ou prendre rendez-vous si vous souhaitez en discuter de façon plus poussée.

FICHE PROJET D'ACTIVITE

<u>NOM DE L'ACTIVITE</u> TEMPS DE JEUX TRADITIONNELS	<u>Animateur(s):</u> ALAE
<u>Date</u> ANNEE EN COURS	<u>Lieu</u> Ecole primaire de Capens
<u>Age des enfants :</u> 3 ans et plus	+/- 25 enfants
<u>Règle de l'activité</u> - Plusieurs jeux pourront être proposés à chaque séance avec un travail sur le développement du schéma corporel - Installer le matériel à partir de la règle du jeu en organisant l'espace avec le matériel mis à disposition	<u>Déroulement de l'activité :</u> De 13h10 à 13h20 Les enfants s'assoient sur le banc sous le préau, l'animateur explique le jeu et mise en situation. Exemple de jeux : balle assise, épervier, chasseur lapin, etc...
<u>Intérêts éducatifs :</u> - Coopérer et s'opposer collectivement - Repérage spatio-temporel - Respect des consignes - Fair play - Tactique de jeux	<u>Suivi de l'activité :</u>
<u>Matériel utilisé :</u> Ballon, plots, dossards, rubans, sifflet etc...	<u>Matériel à acheter :</u> Commande régulière avec la Mairie
<u>BILAN de l'activité :</u>	

FICHE PROJET D'ACTIVITE

<u>NOM DE L'ACTIVITE</u> ACTIVITES MANUELLES/ PERLES A REPASSER	<u>Animateur(s):</u> ALAE
<u>Date</u> ANNEE EN COURS	<u>Lieu</u> Ecole primaire de Capens
<u>Age des enfants :</u> 3 ans et plus	+/- 25 enfants
<u>Règle de l'activité</u> - S'asseoir à une table - Comprendre et respecter les consignes - Respecter le matériel - Ranger à la demande de l'animatrice	<u>Déroulement de l'activité :</u> Les enfants se mettent en position d'écouter l'animateur explique la consigne avec présentation du thème et du modèle et mise en situation.
<u>Intérêts éducatifs :</u> - Développer la motricité fine - Favoriser la créativité - Développer la dextérité - Se rassembler autour d'un projet collectif	<u>Suivi de l'activité :</u>
<u>Matériel utilisé :</u> Matériel péda relatif aux activités manuelles selon les thèmes	<u>Matériel à acheter :</u> Commande annuelle avec la Mairie
<u>BILAN de l'activité :</u>	

FICHE PROJET D'ACTIVITE

<u>NOM DE L'ACTIVITE</u> JEU DE SOCIETE et XXL	<u>Animateur(s):</u> ALAE
<u>Date</u> ANNEE EN COURS	<u>Lieu</u> Ecole primaire de Capens
<u>Age des enfants :</u> 3 ans et plus	+/- 25 enfants
<u>Règle de l'activité</u> - Choisir un jeu et respecter les règles et le matériel - Se mettre à une table et s'organiser en chuchotant afin de mener le jeu à bien seul ou à plusieurs.	<u>Déroulement de l'activité :</u> De 7h30 à 08h45/ de 13h00 à 13h20 (les jours de pluie) ou de 16h15 à 18h15 Les enfants se mettent en position d'écoute, l'animateur explique la consigne et mise en situation.
<u>Intérêts éducatifs :</u> Selon le jeu apprendre et utiliser un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels - Comparer et ordonner les caractéristiques d'un objet - Apprendre à raisonner logiquement, pratiquer la déduction - Apprendre à se repérer dans l'espace et à se déplacer sur un quadrillage - Apprendre à anticiper des actions et des événements. - Connaître les propriétés élémentaires de figures planes et de solides - S'initier à la géométrie dans l'espace - Apprendre à raisonner logiquement - Apprendre à anticiper et élaborer des stratégies à court et long terme	<u>Suivi de l'activité :</u>
<u>Matériel utilisé :</u> Différents jeux de société disponible à l'ALAE	<u>Matériel à acheter :</u>
<u>BILAN de l'activité :</u>	

FICHE PROJET D'ACTIVITE

<u>NOM DE L'ACTIVITE</u> TEMPS LIBRE	<u>Animateur(s):</u> ALAE
<u>Date</u> ANNEE EN COURS	<u>Lieu</u> Ecole élémentaire de NOE
<u>Age des enfants :</u> 3 ans et plus	+/- 25 enfants
<u>Règle de l'activité</u> - Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire et évoluent sur leur zone - Ils doivent respecter le matériel et le rangement	<u>Déroulement de l'activité :</u> De 13h00 à 13h20 Les enfants se mettent en position d'écouter (assis tailleur), l'animateur explique les différentes zones disponibles en fonction de la météo et du protocole sanitaire en vigueur.
<u>Intérêts éducatifs :</u> - Les enfants suivent leurs propres idées sans avoir un objectif ou un résultat en vue - Coopérer et s'opposer collectivement - Favoriser la pensée créative - Stimuler l'autonomie - Développer la confiance en soi - Faire de nouveaux apprentissages - Respect des consignes - Fair play	<u>Suivi de l'activité :</u>
<u>Matériel utilisé :</u> - Cordes à sauter, échasses, trottinettes, cerceaux, élastiques, etc...	<u>Matériel à acheter :</u> Commande régulière avec la Mairie
<u>BILAN de l'activité :</u> 	

PLAN DE L'ECOLE

